

## Interdiction bancaire combien de temps?

Par gaelleMM, le 02/05/2009 à 02:02

Bonjour,

Une question, je suis interdit bancaire depuis quatre ans mais etant seule avec mes deux enfants sanns emploi e n'ai rien pu rembourser....

et ce que dans un an je pourrais retrouver la faculter d avoir un chequier sachan que cela fera cin ans en 2010 ?

je n'ai pas fait de dosier de surrendettement non plus a la banque de france

merci

Par Patricia, le 02/05/2009 à 09:19

Bonjour,

Pas obligé.

La délivrance d'un chéquier (et/ou C.B.), n'est pas un droit.

Art L131-71 du Code Monétaire et Frnancier :

Toute banque peut par décision motivée, refuser de délivrer au titulaire d'un compte des formules de chèques.